Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_23-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2023 - 06 - 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, , Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Tiphanie JACOMINO, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS.

André Coquelin est désigné secrétaire de séance.

Construction d'un hôtel d'entreprises au Vendéopôle de Saint Révérend : demande de subvention LEADER

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231005-DL_2023_06_23-DE

Dans le cadre de ses missions de soutien au développement économique, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération construit un nouvel hôtel d'entreprises, devant favoriser le lancement de jeunes créateurs et le développement de nouvelles activités entrepreneuriales. Les travaux doivent débuter en septembre 2023, au centre du territoire intercommunal, au Vendéopôle situé sur la commune de Saint Révérend.

Le marché de travaux, alloti en quinze lots, a été attribué aux différents prestataires au début du mois de juillet 2023, pour un montant global de 1 060 937,66 € HT. Le dossier de demande de subvention LEADER ne prendra en compte que les dépenses liées au lot n° 2 « Gros œuvre », attribué à l'entreprise CANTIN CONSTRUCTION, le 4 juillet 2023 pour un montant de 249 292,77 € HT.

Le programme européen LEADER, dont bénéficie le Pays de Saint Gilles Croix de Vie permet de soutenir des actions de maintien et de développement des activités économiques structurantes pour le territoire. Une dotation à hauteur de 41 500 € peut être sollicitée, soit 17 % de la dépense prévisionnelle du lot n° 2 « Gros œuvre ».

Il restera à la charge du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, un montant d'autofinancement de 207 792,77 €, soit 83 % de la dépense prévisionnelle pour ce même lot.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération prendra en charge l'augmentation de l'autofinancement, si les subventions obtenues sont inférieures au prévisionnel.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2023 05 06 du 15 juin 2023 portant attribution des marchés de travaux de construction d'un hôtel d'entreprises,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 41 500 € au titre du programme européen LEADER pour participer à la construction de l'hôtel d'entreprises au Vendéopôle de Saint Révérend (subvention affectée au lot n° 2 « Gros œuvre » du marché de travaux) ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Givrand, le 10 octobre 2023

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 OCT. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.